EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 3 novembre 2008



MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

: M. BORDAT

Secrétaire : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON OM DILLENSEGER -Membres présents M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mile KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - MIle MODDE - MIle MASLOUHI - MIle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme

VANDRIESSE : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT

(pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Halles et marchés - Fixation des droits de place - Année 2009

Mlle Koenders, au nom des commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal est invité, chaque année, à fixer le montant des droits de place à percevoir dans les halles et marchés.

Il s'agit:

- des droits perçus pour l'occupation :
- * des stands installés sous les halles,
- * des emplacements du pourtour extérieur des halles, affectés aux vendeurs de fruits et de légumes,
- * des emplacements situés sur le « marché forain », le long des rues avoisinantes,
- * des emplacements attribués sur les marchés extérieurs,
- * des emplacements situés sur le carreau du marché de gros ;
- des droits d'installation exigibles lors d'un changement d'occupant de stand situé sous les halles.

Les tarifs proposés pour 2009 sont présentés en annexe.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir fixer les droits de place à percevoir dans les halles et marchés, en 2009, dans les conditions prévues.



Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

1 2 NOV. 2008



MAIRIE DE DIJON

DROITS DE PLACE SUR LES HALLES ET MARCHES Propositions Année 2009

proposition de tarifs augmentation de 3% pourcentage réei d'augmenta on Pour 2009 Tarifs 2009 Tarifs Tarifs Tarifs % Tarifs d'évolution 3,00% 2009 2007 2008 2006 2008/2007 en euros en euros en euros en euros HALLES CENTRALES intérieur des halles -3,11% 24,82300 24,85 2,12% 24,10 23,60 23,10 e m2 - par trimestre 293,00 2,81% 293,55000 1,79% 285,00 280,00 Droits d'installation - le m2 (1) 275,00 Pourtour immédiat des halles (fruits et légumes) 24,72 3,00% 24,72000 2,13% 24,00 23,00 23,50 e m2 - par trimestre Marché forain et marchés occasionnels (halles centrales) 1,24630 1,24 2,48% 1,21 1,68% 1,19 1,17 le mètre linéaire - par marché MARCHES EXTERIEURS 1,24 2,48% 1,24630 1,68% 1,21 1,17 1,19 le mètre linéaire - par marché MARCHE DE GROS (carreau) 3,09% 63,40 63,34500 2,50% 61,50 60,00 58,50 abonnement annuel - le m2 1,19 3,48% 1,18450 1,15 . 2,68% 1,12 redevance journalière - le m2 1,09

annexe à la délibération

⁽¹⁾ exigibles lors d'un changement d'occupant de stand sous les halles centrales